



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-339

Objet : Rue des Chaffauds (à hauteur du n°3)
Circulation interdite (par panneaux route barrée)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 11 juin 2019, présentée par la SARL Bouchat – 11 rue de l'Eglise – 44630 Plessé, afin d'effectuer des travaux de réparation sur couverture et de ramonage,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue des Chaffauds (à hauteur du n° 3), d'interdire la circulation des véhicules (par panneaux route barrée) et le stationnement des véhicules (au droit du chantier), le jeudi 20 juin 2019, de 8 h 30 à 17 h 30,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue des Chaffauds (à hauteur du n° 3), la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, le jeudi 20 juin 2019, de 8 h 30 à 17 h 30.

☞ Durant l'intervention, les véhicules venant de la rue du Moulinet auront interdiction de tourner à droite. (Sens rue du Moulinet ⇨ rue Notre Dame).

ARTICLE 2 : La SARL Bouchat sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 12 juin 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

